

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-10-328

10 octobre 2023

Désignation de l'opérateur régional en Auvergne-Rhône-Alpes en charge de délivrer le service Mon conseil en évolution professionnelle aux salariés et aux travailleurs indépendants, et autorisation de signer les actes d'engagement relatifs à l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents n°2023-02-44 – Lot n°2 « Auvergne-Rhône-Alpes »

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment ses articles 36 et 37,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6111-6, L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10, R. 6123-13 et R. 6123-21,

Vu le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences,

Vu l'arrêté du 29 mars 2019 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle prévu à l'article L. 6111-6 du code du travail,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, L. 2152-7 et R. 2152-7,

Vu la délibération n° 2023-02-02 du 2 février 2023 relative au lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents du service de Conseil en Évolution Professionnelle,

Vu la délibération n° 2023-07-129 relative à la modification de la délibération n° 2023-02-02 portant sur la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents du service « Mon conseil en évolution professionnelle » pour les salariés et les travailleurs indépendants,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique du 6 au 10 octobre 2023,

Décide :

Article 1

Le Conseil d'administration approuve la désignation de l'attributaire suivant pour le Lot 2 « Auvergne-Rhône-Alpes » de l'accord-cadre n° 2023-02-44 à bons de commande et à marchés subséquents visant à la mise en œuvre du service « Mon conseil en évolution professionnelle » pour les salariés et les travailleurs indépendants :

Lot	Attributaire	Engagement maximum en € HT sur la durée totale du marché
Lot 2: Auvergne- Rhône-Alpes	CIBC ARA 11 rue Guilloud - 69003 LYON	58 316 230 € HT
	Co-traitants : CIBC Ain Haute-Savoie, CIBC Allier Puy-de-Dôme, CIBC Cantal, CIBC Drôme Ardèche, CIBC Isère Savoie, CIBC Loire, CIBC Haute-Loire, CIBC Rhône, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne Rhône-Alpes, Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne Rhône-Alpes, Fédération Nationale des CIBC, Association Envergure	

Article 2

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général de France compétences à signer les actes d'engagement et autres pièces contractuelles relatifs à l'exécution de l'accord-cadre n° 2023-02-44 à bons de commande et à marchés subséquents visant à la mise en œuvre du service « Mon conseil en évolution professionnelle » avec l'attributaire susmentionné à l'article 1 et dans les conditions figurant dans son offre finale, sous réserve de la fourniture par l'attributaire des certificats et attestations prévus aux articles R. 2143-6 à R. 2143-11 du code de la commande publique, de l'acte d'engagement signé en sus, le cas échéant, de la/des déclaration(s) de sous-traitance, annexée(s) à l'offre et de la mise au point dûment signées.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,
Le 10 octobre 2023,

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

